



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Département de  
Maine et Loire

Convocation du : 09/12/2025

Nombre de membres :

- |                 |    |
|-----------------|----|
| - En exercice : | 23 |
| - Présents :    | 15 |
| - Votants :     | 21 |

CR affiché le 16/12/2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° DCM 15122025-03

FINANCES : Tarifs année 2026

Séance du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, Place Auguste Gautier, 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR sur la convocation et la présidence de Monsieur Thierry de VILLOUTREYS, Maire.

Étaient présents :

Thierry de VILLOUTREYS, Jean-Paul BEAUMONT, Marie-Claire MARION, Françoise AUBIER, Francette GRIFFON, Antoine BÉGUIN, Stéphane BONNIN, Geneviève BOURNEUF, Dominique CHEVRIER, Raymonde FOUQUET, Célia GAZON, Cyril PERPEROT, David RIGAUD, Pierrette ROCHER, Dimitri THOMAS,

Étaient excusés et représentés :

Jean-François HALLIER à Cyril PERPEROT  
Anthony GUILLEMIN à Célia GAZON,  
Pierrette BERTEAU à Françoise AUBIER,  
Olivier CAILLEAU à David RIGAUD  
Virginie CLOUET à Thierry de VILLOUTREYS  
Aude CRENN à Antoine BÉGUIN.

Était absent :

Malika FOUQUET,

Secrétaire de séance

Marie-Claire MARION

Monsieur le Maire donne la parole à Cyril PERPEROT. Celui-ci propose une indexation des tarifs 2025 de 1%. L'inflation en octobre 2024 sur une année est de 1.2 (de octobre 2023 à octobre 2024, référence INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8277366>).

Cependant :

- afin de faciliter l'accès au service, il est proposé de n'augmenter que de 1 %, en arrondissant les tarifs proposés,
- il est proposé de ne pas augmenter les tarifs relatifs au marché, ni ceux du cimetière qui sont dans l'ensemble déjà légèrement plus élevés que ceux des communes voisines de même strate.

Cyril PERPEROT propose au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants :

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Tarifs	U**	2025	2026
		Tarifs votés	Proposition
<b>MARCHÉ (payable au régisseur)</b>			
tarif du mètre linéaire passager	ml	1.00 €	1.00 €
tarif du mètre linéaire abonné	ml	0.50 €	0.50 €
électricité passager (1 balance-1 lumière)		1.00 €	1.00 €
électricité passager (les autres)	F	3.00 €	3.00 €
électricité abonné (1 balance -1 lumière - forfait trimestriel)		7.00 €	7.10 €
électricité abonné (les autres)	Ft	24.00 €	24.20 €
<b>Exposition véhicule (par jour et par véhicule)</b>			
Camion de plus de 3.5t	Fj	6.00 €	6.10 €
Occupation domaine public pour tout commerce utilisant une surface supérieure ou égale à 5 m <sup>2</sup>	Fa	95.00 €	96.00 €
Occupation domaine public pour tout commerce utilisant une surface inférieure à 5 m <sup>3</sup>	Fa	69.00 €	70.00 €
Occupation domaine public pour tout commerce utilisant une surface inférieure à 5 m <sup>3</sup>	Fa	1.20 €	1.20 €
Forfait journalier électricité	Fj	4.10 €	4.10 €
Spectacles (cirque, ...)( forfait journalier)	Fj	50.00 €	50.50 €
<b>COMPTEUR FORAIN</b>			
forfait par utilisation	Fj	110.00 €	110.00 €
Forains (activités de fête foraine) sur invitation de la commune ou d'une association seichoise (prestation et nuitées). Obligation de présenter les documents obligatoires conformes 15 jours avant minimum			Gratuit

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Tarifs	U**	2025	2026
<b>URBANISME</b>			
participation pour non-réalisation d'aires de stationnement par logement créé (forfait)	F	10 000.00 €	10 100.00 €
<b>DIVERS</b>			
Photocopies particuliers	U	0.40 €	0.40 €
associations	U	0.10 €	0.10 €
Chenil			
accueil + garde jusqu'à 17h30	F	45.00 €	45.50 €
journée garde supplémentaire	F	15.00 €	15.20 €
Mât des couleurs			
6m avec son caisson et sans les poids	Fj	51.00 €	51.50 €
Caution prêt matériel	F		400.00 €
<b>Cimetière</b>			
<i>Inhumation</i>			
15 ans	F	131.00 €	131.00 €
30 ans	F	237.00 €	237.00 €
50 ans	F	544.00 €	544.00 €
<i>Columbarium</i>			
15 ans	F	609.00 €	609.00 €
30 ans	F	1 082.00 €	1 082.00 €
<i>Cavurnes</i>			
15 ans		296.00 €	296.00 €
30 ans		474.00 €	474.00 €
Plaque imprimée totem jardin du souvenir		28.00 €	28.00 €
Publicité dans le bulletin municipal			
1/10 <sup>ème</sup> de page (parution occasionnelle)		21.00 €	21.00 €
1/10 <sup>ème</sup> de page (parution annuelle)		105.00 €	105.00 €

\*\* U : unité / ml : mètre linéaire / F : Forfait / Fj : Forfait journalier / Fa : Forfait annuel / m2 : mètre carré

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Tarifs	2025		2026	
ESPACE VILLA CIPIA	16/04 au 15/10	16/10 au 15/04	16/04 au 15/10	16/10 au 15/04
	Proposition 1%	Proposition 1%	Proposition 1%	Proposition 1%
<i>Grande Salle :</i>				
location journée				
association seichoises	74,60 €	127,30 €	75,30 €	128,60 €
association non seichoises	111,90 €	189,20 €	113,00 €	191,10 €
habitants commune	149,20 €	201,80 €	150,70 €	203,80 €
hors commune	298,30 €	403,70 €	301,30 €	407,70 €
 location journée + 1 soirée				
association seichoises	218,70 €	267,20 €	220,90 €	269,90 €
association non seichoises	329,40 €	406,70 €	332,70 €	410,80 €
habitants commune	438,70 €	491,40 €	443,10 €	496,30 €
hors commune	877,30 €	982,80 €	886,10 €	992,60 €
 location 2 jours + 1 soirée				
association seichoises	273,70 €	326,40 €	276,40 €	329,70 €
association non seichoises	410,10 €	487,50 €	414,20 €	492,40 €
habitants commune	548,10 €	600,70 €	553,60 €	606,70 €
hors commune	1 096,10 €	1 201,60 €	1 107,10 €	1 213,60 €
 cuisine en + (à ajouter à location)			1/1 au 31/12	
association seichoises		49,60 €	50,10 €	50,10 €
association non seichoises		72,90 €	73,60 €	73,60 €
habitants commune		49,60 €	50,10 €	50,10 €
hors commune		99,30 €	100,30 €	100,30 €

Accusé de réception en préfecture  
049-21490338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR

Tarifs	2025		2026	
ESPACE VILLA CIPIA	16/04	au	16/10	au
	15/10		15/04	
<i>Petites salles</i>				
location				
Commune	36,00 €		60,00 €	36,40 €
Hors commune	70,90 €		118,50 €	71,60 €

<i>Location des tables</i> (anciennes tables de la salle des fêtes)			1/1 au 31/12	
1 à 9 tables			24,20 €	24,40 €
Plus de 10 tables (maxi 50 tables - 100 chaises)			96,50 €	97,50 €
Transports à la charge du locataire				97,50 €

Tarifs	2025		2026	
SALLE HENRI REGNIER	16/04	au	15/10	au
	15/10		15/04	
<u>location journée + soirée</u>				
habitants commune	63,00 €		84,00 €	63,60 €
hors commune	105,00 €		136,60 €	106,10 €
				138,00 €
<u>Versement 20 % arrhes</u>				

Concernant la location de la grande salle de l'espace Villa Cipia et de la salle Henri Régnier, Monsieur le Maire propose de conserver les modalités suivantes pour 2026 (y compris pour les associations) :

- Des arrhes de 20 %,
- Une caution de 400 euros pour la grande salle de l'espace Villa Cipia, plus une autre de 50 euros pour l'utilisation de la vidéoprojection dans la grande salle de l'espace Villa Cipia
- Une caution de 100 € pour la salle Henri Régnier.
- Une caution ménage de 100 € pour toutes les locations et mises à disposition gratuite pour la grande salle de l'espace Villa Cipia, la Salle Henri Régnier, les Sablonnières et le Club House.

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Concernant les associations :

Pour toute manifestation d'une association seichoise sans contrepartie payante, la location de la grande salle est gratuite, dans la limite de 5 fois par an et sous réserve de la disponibilité de la salle demandée.

En cas de contrepartie payante, c'est le tarif « associations seichoises » qui sera appliqué.

Pour les associations seichoises caritatives, une gratuité de location de salle sera accordée dans la limite de 5 fois par an, par association, et sous réserve de la disponibilité de la salle demandée.

Prêt de matériel

Les associations seichoises, pour des manifestations sur le territoire de Seiches, les communes de la CCALS, la CCALS sont prioritaires pour la mise à disposition de matériel, sans versement de caution pour les communes et la CCALS.

Ce prêt est réalisé selon les modalités mentionnées ci-dessous :

- à titre gracieux,
- une caution de 400 euros par prêt de matériel.

Si le matériel n'est pas réservé, une réponse sera apportée aux demandes des entreprises, particuliers, et associations hors communes pour la mise à disposition de matériel, charge au demandeur de venir chercher le matériel au centre technique municipal et le ramener en bon ordre après utilisation. Une caution de 400 € sera demandée.

Concernant les commerçants, artisans et entreprises Seichoises uniquement :

Le tarif de location « habitants communes » sera divisé par moitié, une fois par an maximum, en excluant les périodes du vendredi midi au lundi matin, les jours fériés et veilles de jours fériés, à condition que l'usage ne soit pas un usage familial.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- VOTE les tarifs 2026 tels qu'ils figurent ci-dessus ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Fait à Seiches-sur-le-Loir,  
Le lundi 15 décembre 2025

Marie-Claire MARION

Thierry de VILLOUTREYS  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220253-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
02 41 76 29 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)